



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

# Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap

# **Préambule**

- Conformément à l'article 120bis de la nouvelle loi communale d'Uccle, en date du 27 juin 2013, le Conseil Communal d'Uccle a créé un conseil consultatif dénommé : "Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap " (CCCPSH)
- Le 28 février 2019, le Conseil Communal a renouvelé la composition de ce conseil pour la mandature 2019-2024. En font partie :
  - Représentant(e)s d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune d'Uccle et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune d'Uccle: Arnaud Bergeot (Montagne de Saint-Job asbl), Pascale Carrier (Sapham asbl), Eliane Demunter (Grandir Ensemble), Brigitte Duplat (IRSA), Laurence Gourgues-Roelandt (Happycurien asbl), Patrick Jadoul (APAM), Cathy Mavinga (Groupe Epsylon), Fréderic Storme (Fondation I See), Dominique Van Nerom (Le Potelier des Pilifs asbl);
  - Personnes en situation de handicap indépendantes: Éric Cabaret, Jorge Casares Vazquez,
    Dirk Coussement, Henry de Lannoy, Stéphanie Devriese, Françoise Gandibleux, Margaux
    Noach, Yves Vandermeulen;
  - Personnes disposant d'une expérience utile dans le domaine du handicap, domiciliée à Uccle, ou exerçant leurs activités sur le territoire de la Commune d'Uccle: Valérie Dangotte, Mathilde de Briey, Barbara Decupere, Jacques Dekoster, Olivier Deloire, Isabelle Dubois, Paul Vervaeck;
    - Membres du Collège : Maëlle De Brouwer (Echevine de l'Égalité des Chances), Daniel Hublet (Echevin des Personnes en Situation de Handicap), François Lambert-Limbosch (Echevin de l'Action Sociale), Perrine Ledan (Echevine de la Participation Citoyenne);

#### Le Conseil a pour objet :

- o de rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui seraient soumises par le Conseil Communal liées, directement ou indirectement, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action politique et sociale visant l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap;
- d'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées, directement ou indirectement, à la personne en situation de handicap sur le territoire communal;
- de permettre à ses membres de suggérer et de proposer aux autorités communales toutes initiatives susceptibles de favoriser les préoccupations des citoyens, résidents de la commune en situation de handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.
- Fréquence des réunions : En 2023, le CCCPSH s'est réuni 5 fois en séance plénière. Des réunions de bureau et de groupe de travail ont également été organisées.
- Le bureau est composé de : Fréderic Storme (Président), Brigitte Duplat (Vice-Présidente),
  Daniel Hublet (Échevin des Personnes en Situation de Handicap, Laurence
  GourguesRoelandt (Secrétaire) et Valérie Dangotte.
- Les groupes de travail sont au nombre de 4. Leurs dénominations et les membres sont :
- Accessibilité/Mobilité: Valérie Dangotte (chef de groupe), Jacques Dekoster, Yves
  Vandermeulen, Françoise Gandibleux, Paul Vervaeck, Isabelle Dubois, Margaux Noach;
- Emploi/Loisirs/Inclusion : Laurence Gourgues-Roelandt (chef de groupe), Patrick Jadoul,
  Dominique Van Nerom, Eliane Demunter, Stéphanie Devriese, Pascal Carrier;
- Handicap Mental : Cathy Mavinga (chef de groupe), Dominique Van Nerom,
  Olivier Deloire, Laurence Gourgues-Roelandt, Mathilde De Briey;
   Relation Inter CCCPSH bruxellois : Barbara Decupere (chef de groupe), Frédéric Storme, Brigitte Duplat.

Par souci d'efficacité, durant l'année, les groupes Emploi/Loisirs/Inclusion et Handicap mental ont été fusionnés.

La fin de la pandémie COVID-19 a permis au CCCPSH de se réunir de nouveau en présentiel.

Dans ce document, vous aurez un aperçu des thèmes/sujets que nous avons abordés durant nos séances plénières et lors de nos réunions de travail de groupe.

Nous nous réjouissons de ce que plusieurs sujets/questions abordés lors de nos réunions ont pu être relayés avec succès auprès de l'administration communale et du collège des Bourgmestre et Echevins.

## Rapport d'activité

# Réunion plénière du 13 février 2023

- 1. Hommage à Jean Forrest : Membre actif du C.C.C.P.S.H., il faisait partie du groupe Mobilité.
- 2. Invitée Mme L'échevin Valentine Delwart, échevin du commerce.
- ⇒ Accessibilité des terminaux bancaires aux personnes en situation de handicap.

Les agences bancaires ont tendance à fermer. Les 4 grandes banques belges (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC), ont créé un réseau commun neutre de distributeurs automatiques de billets. Ils seront accessibles de 6 heures à minuit et les sites seront protégés via des caméras. L'accessibilité sera améliorée par la mise en place d'une rampe à demeure.

Une motion a été votée au Conseil communal afin que ces espaces soient utilisables par tous. Il est nécessaire que ces nouveaux distributeurs soient à bonne hauteur pour les PMR et utilisables par tous, e.a. via des touches et non via un écran tactile. La Commune a anticipé les fermetures d'agences etc. et a entamé des discussions avec Batopin. Mme Delwart signale que pour installer des terminaux, il ne faut pas de permis d'urbanisme. Ils n'ont dès lors pas d'obligation de faire part à la Commune de leurs projets. La logique économique prévaut dans certains cas.

Uccle devrait être équipée de 4 distributeurs : rue Xavier De Bue, place Saint-Job, Fort Jaco et Vanderkindere. D'autres sites envisagés sont limitrophes avec d'autres communes (Albert, la Bascule etc.)

M. Vandermeulen rappelle que l'utilisation des bancontacts actuels ne permet qu'un nombre restreint de fonctions : le virement de compte à compte est impossible. Il faut rentrer dans la banque ou le faire via d'autres canaux. Le lecteur vocal (avec casque) est limité à la consultation du solde et au retrait d'argent en espèces. Or, un terminal devrait permettre de faire d'autres opérations.

# ⇒ Accessibilité des commerces ucclois aux personnes en situation de handicap et plus particulièrement aux PMR

Le payconiq et le clavier numérique sans touche sont impossibles à utiliser par les non-voyants et malvoyants et souvent source d'erreurs pour les personnes ayant de troubles moteurs et pour les personnes âgées. L'asbl Cawab a créé un formulaire et a eu un contact avec le distributeur du terminal. L'interface n'a jamais été créée et les terminaux restent non adaptés. Or, en 2025, les biens et services devront être accessibles par toutes les personnes handicapées. Les commerçants ayant des contraintes économiques optent souvent pour un choix facile, moins cher. Ils ne se rendent pas compte qu'ils créent une barrière entre les différents utilisateurs. Il faut les sensibiliser.

Afin de les sensibiliser, un travail de diagnostic en partenariat avec AMT Concept, a été réalisé sur Uccle centre avant les travaux de la Chaussée d'Alsemberg. Une campagne devrait être organisée pour sensibiliser les commerces sur les difficultés pour certains d'y accéder, via l'association des commerçants. La conclusion sera envoyée au CCCPSH. Une analyse est toujours faite sur l'accessibilité en cas de demande de permis d'urbanisme. La vraie difficulté concerne majoritairement les anciens commerces car élargir une porte etc. est beaucoup plus difficile.

Les anciens commerces où il y a 1 ou 2 marches devraient être répertoriés afin de leur envoyer un courrier pour leur demander de faire le nécessaire. Il n'y a que 2 personnes qui travaillent au service pour 1600 commerces et horeca. Le travail de cartographie est trop important. Un 1<sup>er</sup> contact pourrait être réalisé pour sensibiliser les commerçants à l'accessibilité physique et proposer de prendre en compte la différence.

Une proposition de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap pour le personnel communal en contact direct avec le public vient d'être envoyée aux différentes communes bruxelloises. Cette formation permettra aux agents communaux d'avoir la bonne attitude lorsque des personnes avec un handicap se présenteront aux guichets.

## 3. Suivi des travaux du groupe "Accessibilité" sur les outils de communication communaux

Concernant le **site du Wolvendael,** une rencontre a eu lieu avec le responsable du Wolvendael, afin d'expliquer que leur plateforme est inaccessible aux déficients visuels. La possibilité éventuelle de changer de plateforme a été évoquée. Après avoir été très bien reçus et écoutés, malgré 3 mails envoyés au Wolvendael, le groupe de travail n'a plus eu aucun suivi.

Concernant le **site communal**, un audit a été réalisé par Anysurfer fin 2022. Sur les 88 points qui devaient être travaillés ou améliorés, 75 % des points sont déjà résolus, 12 % sont en cours et 13 % sont à revoir avec Anysurfer car ils sont techniquement non modifiables actuellement => A suivre

# 4. Suivi de la commission de concertation sur les travaux futurs de la ch. d'Alsemberg (tronçon entre rue du Silence et rondpoint de l'Etoile)

Un document a été réalisé et transmis à la commission de concertation, concernant la mise en conformité des quais (trams sont plus longs). 50 % des places de stationnement sont supprimées. Les places P.M.R. sont conservées. Une phase 2 devrait concerner le réaménagement du terminus Van Haelen et une dernière phase le rond-point de l'étoile et la rue Engeland.

## 5. Plan communal de mobilité - phase 3. Suivi du dossier

La phase 3 a été reçue. Traject va réécrire les conclusions. Le CCCPSH participera à l'enquête publique.

# 6. Suivi des travaux du groupe inter-CCCPSH.- Proposition d'organiser une journée inter-CCCPSH "Samedifférence"

Il est proposé d'organiser un "Samedifference", en collaboration avec l'ensemble des autres communes bruxelloises. Il se déroulerait le 18 novembre 2023 au Centre Culturel. Un spectacle de clôture sera envisagé.

#### 7. Divers

a) Des précisions sont données sur la qualité du son lors de la projection du film "Presque" qui pourrait être adaptée.

- b) Lettre d'interpellation de la ligue braille sur les travaux chaussée d'Alsemberg, phase 2. Un courrier a été envoyé au Bourgmestre et à la ministre compétente de la Région bruxelloise.
- c) Scan car: Bruxelles parking a été condamné pour discrimination par rapport aux P.M.R. La Région a pris une ordonnance qui impose l'enregistrement préalable (via base de donnée) de la plaque. La Commune a-t-elle créé une base de données? Qui va la gérer? Combien de plaques pourront être inscrites dans cette base de données? L'encodage de la carte P.M.R. via son smartphone ou via les auto-dateurs? Où en est la commune? Une inscription préalable à Uccle est d'application et il y a ± 400 cartes déjà enregistrées.
  - Pour enregistrer sa carte PMR dans cette bande de données, il faut s'adresser au service Parking de l'administration. Une réunion aura lieu bientôt avec l'agence régionale de stationnement, afin de créer une seule base de donnée commune pour tout Bruxelles.
- d) Ligne-guide pour accéder au CAU : 1ère remise de prix reçue. On attend d'autres remises de prix.
- e) Accessibilité des tickets aux guichets : Il y a un nouveau service de messagers au service et à l'écoute de la population. En cas de difficultés quelconques, ils renseignent les personnes et les accompagnent au guichet si nécessaire. Il est mis en place des sièges plus hauts à l'état civil pour les personnes qui ont des difficultés puissent s'asseoir et se relever.
- f) 5 boucles magnétiques auditives ont été acquises, grâce à l'action du CCCPSH. Deux boucles sont installées aux guichets de l'Etat civil, une à l'Action sociale et une à l'accueil. Une boucle portable peut être demandée par les différents services lors de réunions etc.
- g) Plateforme santé : la charte sur l'intégration de la santé a été signée par le collège.

## Réunion plénière du 28 juin 2023

#### 1. Présentation de M. Jorge Casares Vazquez

M. Jorge Casares Vazquez habite Uccle et voudrait devenir membre du CCCPSH A cette fin, il a été invité par le président à participer à deux réunions avant de faire acte de candidature.

## 2. Rapport d'activité 2022 : Il est validé et sera présenté au Conseil communal.

# 3. Suivi des travaux du groupe "Accessibilité" sur les outils de communication communaux

Le Président a renvoyé un mail au directeur du Wolvendael. La communication entre les parties concernant ce dossier reste difficile. Une solution est recherchée et est promise pour l'automne. Apparemment, c'est plutôt le lien "caméo" qui ne fonctionne pas. Lorsque le lien fonctionnera, les mal et/ou non-voyants devraient avoir accès au programme.

Le site communal a été analysé par "Anysurfer". Les adaptations demandées ont été réalisée par les webmaster communaux. Certains détails techniques restent à modifier par l'agence "Digi Work" qui a réalisé le site communal. Il serait utile de prévoir dans les prochains marchés que les normes soient d'office incluses.

Les conditions d'un nouveau marché ont été validées par le collège, pour l'installation de dalles podotactiles sur l'esplanade de l'entrée principale, jusqu'à la rampe d'accès. Cette proposition a également été validée par AMT Concept.

4. Gestion du stationnement payant - Partage des droits de stationnement entre l'agence du stationnement de la Région Bruxelles-Capitale et la commune d'Uccle - Protocole de collaboration

Un protocole de collaboration a été signé entre la commune et l'agence de stationnement de Bruxelles-Capitale, afin de se conformer aux prescrits concernant la gestion des plaques d'immatriculation des personnes avec un handicap. Cette convention a pour objet la transmission des plaques d'immatriculation disposant d'un droit de stationnement, sous forme de carte de dérogation délivrée par Parking Brussels, suite à l'enregistrement d'une carte de personne handicapée. La transmission des éléments est réalisée par voie électronique et Parking Brussels met à disposition un fichier sécurisé. Les données ne seront donc pas susceptibles d'être communiquées à des tiers.

5. Groupe Handicap mental : Analyse des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles présentée devant la "Commission Communautaire Commune du Parlement francophone bruxellois <a href="https://acte.ulb.be/images/PDF/ACTE">https://acte.ulb.be/images/PDF/ACTE</a> Cadastre PSH Volet2.pdf Présentation succincte avant analyse fouillée par le groupe

Certains députés présents à la réunion, semblent bien maîtriser le dossier du handicap mental et ont soulevé qu'il suffisait d'écouter ce que le secteur associatif dit depuis longtemps. Les associations ont eu l'impression qu'une nouvelle étude avait été demandée pour "faire patienter". Il s'agit donc d'une manière de reporter l'échéance. On a eu l'impression d'être invités afin de nous montrer qu'on s'occupe du handicap mental. L'analyse présentée a été réalisée il y a un an. Certains députés ont dit qu'il n'était pas question de stopper là et le point sera remis à la prochaine rentrée gouvernementale. Il devrait donc y avoir une suite. Olivier Deloire a trouvé cette analyse intéressante car c'est la 1ère fois qu'une demande quantitative a été faite au niveau du handicap.

Un cadastre reprenant les différentes sortes de handicaps a été réalisé et pourra être regardé sous différents angles. Il y a une 1<sup>ère</sup> vision sur le handicap mental. Un travail est à faire pour avoir une répercussion et afin que le CCCPSH puisse transmettre des avis au Collège.

6. Suivi des travaux du groupe inter-CCCPSH – Samedifference CCU-18/11/2023

Une demande de subside a été envoyée chez Equal brussels et la commune attend la réponse mijuillet 2023

7. Plan communal de mobilité – Réponse à l'enquête publique phase 3

Les membres du groupe Mobilité ont lu le P.C.M. (Plan Communal de Mobilité), suite à l'enquête publique, phase 3. Le groupe mobilité présente une synthèse des 111 pages qui sera envoyée en réponse à l'enquête publique.

<u>Introduction</u>:

Au niveau de la proposition du projet de PCM il y a de nombreuses avancées comme la rénovation, amélioration des traversées piétonnes par la mise en place "d'oreilles de trottoir" le plan trottoir et l'objectif de réaliser des trajets piétons plus sécurisés.

La consultation d'un bureau spécialisé en accessibilité ainsi qu'un planning réaliste sont à inclure dans le PCM

La projection d'un espace piéton en corrélation vis-à-vis des normes d'accessibilité 1,5 m de largeur et une déclivité / déport de 2%.

#### Les mailles :

Le plan actuel représente une couverture de 11 mailles.

Elles se décomposent structurellement en 5 mailles uniquement situées sur le territoire de la commune d'Uccle.

En 8 mailles ayant pour structure périmétrique / bordure la chaussée de Waterloo, artère fortement utilisée par de très nombreux usagers et stratégique dans sa fonction. Bon nombre de lignes de transports en commun y passent.

En 6 mailles intercommunales, c'est-à-dire ayant une liaison / implication vis-à-vis d'au moins une autre commune.

Exemple: Maille Globe / Altitude 100; Maille Neerstalle

Le choix d'étude spécifique des mailles "Churchill et Globe - Attitude 100" sont un choix communal.

## La présentation, la communication :

Au sujet de la forme, le PCM tel que présenté soulève un questionnement quant à sa compréhension, assimilation et projection dans l'espace pour un public, un habitant non rodé aux schémas / plans. Il souffre donc d'un grand problème de communication conviviale envers la population. Bien des points, schémas, plans et annotations ne se placent pas au niveau d'une tranche non négligeable de la population uccloise.

Dans les faits il en résulte un manque d'accessibilité, lisibilité à tous.

## <u>Le "glossaire explicatif"</u> :

Il y a peu ou pas de référence vis-à-vis des différents "Conseils consultatifs citoyens".

- a) Conseil Consultatif de la Personne en Situation d'Handicap. → CCCPSH
  - a. Au niveau du document que le CCCSH a envoyé lors de l'élaboration de sa note de synthèse de septembre 2022 le glossaire reprenait explicitement le terme CCCPSH et CCPH
- b) Conseil Consultatif Ucclois des Aînés → CCUA
- c) Conseil Consultatif des Modes Actifs → CCMA le seul repris au niveau du "glossaire"
- d) PMR: la définition qui est reprise au niveau du "glossaire" semble trop limitative.

- a. PMR : Personne à mobilité réduite. Une personne est à mobilité réduite lorsque sa taille, son état, son âge, son handicap permanent ou temporaire sont la cause d'une gêne dans ses déplacements. Les personnes à mobilité réduite (PMR) représentent environ 40 % de la population belge.
- b. Dans la définition de "PMR" il y a lieu d'inclure l'ensemble des personnes qui sont porteuses d'un handicap qu'il soit moteur, visuel, auditif, psychique ou mental.

#### Le point spécifique des "PMR":

Le fait de réaliser un document référentiel spécifique reprenant les implications, exigences, obligations liées aux PMR est une démarche très intéressante.

Ce document doit être le plus exhaustif possible et doit constituer une annexe incontournable / contraignante au niveau de la réflexion des actions.

Lors de la création de nouvelles voiries, respecter les différentes impositions reprises au niveau des documents et dossiers élaborés par la région. Si l'esthétique reste un point important, il ne faut en aucune manière lui accorder une supériorité vis-à-vis de la qualité de surface de marche (exemple pavés / dalles clivées en lieu et place d'éléments sciés à joint quasi invisible).

#### <u>Les transports publics</u>:

Le réseau des transports en commun est une très belle opportunité de déplacements. Un des principaux fils conducteurs devant rester toujours présent à l'esprit est un accès aisé, sécurisé en évitant au maximum les ruptures de charges et bénéficiant d'une large plage horaire de disponibilité. Dans cet objectif, quel sera la finalité de la ligne du tram 51 à Albert, celle des trams 3 et 4 dans un futur assez proche et la possibilité d'un accès direct à la gare du midi et par là même au centre-ville.

#### Les opportunités :

Au niveau du document il est question de "voies lentes" ce potentiel de voiries, le plus souvent communales, est aussi à développer et à étendre lors de projets d'envergure lors de modifications urbanistiques. Bien des opportunités sont disponibles pour créer, étendre de nouveaux accès exclusivement ou principalement réservé aux piétons.

En liaison avec ces voies d'accès la situation d'accessibilité des différents "espaces verts" doit aussi y être associés.

#### Ce qui existe déjà et qui doit être mis en œuvre :

Il semble intéressant d'actualiser les actions prévues par le plan "PAVE" et notamment le suivi du plan trottoirs au moyen des structures et amélioration des passages piétonniers de traversée de rues. Les "arrêts" le stationnement : Dans les documents de l'étude, il n'y a aucun point qui reprend la problématique du stationnement des "PMR".

Vu les évolutions structurelles des modes de déplacements, la prise en compte des emplacements dit "dropzone" sont à évaluer dans le but de respecter les accès aux piétons et PMR.

## **Questionnement, interrogations:**

Au niveau du PCM, le trajet adapté de la ligne du bus de la STIB suite à l'ouverture projetée prévue de la rue du Wagon, ne semble pas être inclue au niveau de la réflexion du plan communal de mobilité. Dans la projection réalisée par la STIB (plan - bus 2018) la ligne du 74 est noté en boucle dans sa partie "Allard-Stalle (tracé en couleur mauve et un trait de liaison est implanté entre la naissance de la rue du Wagon (maison communale) et la gare de Uccle-Calevoet. Le terminus est prévu en commun avec le terminus de la ligne du bus 60".

## Quel sera le cheminement routier prévu?

L'enquête publique n°111/2023 relative à l'implantation du théâtre "Le Public" dans son volet d'étude des incidences, prend en compte la mobilité actuelle des espaces publiques. Au niveau de l'élaboration du projet de PCM, plusieurs propositions/études/solutions sont posées dans le but de réduire drastiquement les possibilités de déplacement de la maille "centre". Dans cette perspective, il ne semble n'y avoir aucun lien, implication entre les deux études (PCM et enquête publique). Il ne semble pas apparaître de nouveaux développements dans la configuration de l'offre de la STIB sur le territoire de la commune d'Uccle.

La mise en place de rues dites "apaisées" par la modification du sens de circulation et/ou autres actions induira automatiquement un report de la charge/trafic sur les autres voiries et dans bien des cas au niveau de voiries faisant partie d'une autre commune. Seul un plan intercommunal devrait être pris en compte.

Certaines modifications sont parfaitement envisageables par contre d'autres induiront une saturation, une congestion des lieux.

Au niveau du projet du nouveau PCM, la modification de certains sens de circulation engendrera un trajet beaucoup plus fastidieux (boucle) et donc un surplus de pollution tous éléments confondus. La population de la commune d'Uccle est assez âgée et donc ne bénéficie pas d'une mobilité pédestre à toutes épreuve.

L'approche du projet "PCM" semble orientée "trafic de transit" ce qui peut aisément se comprendre mais les alternatives plausibles, gérables au niveau du quotidien ne semblent pas faire légion. C'est un projet que l'on peut qualifier de 183/182 c'est-à-dire que la bonne partie des mesures envisagées doivent couvrir les 183 jours scolaires associés aux déplacements qu'ils impliquent par les véhicules de transit

Une approche vis-à-vis des habitants, résidents doit prévaloir sur celle liée aux usagers de transit. C'est principalement sur ce point qu'il est impératif de travailler.

#### Sécurité des citoyens :

Sauf erreur ou omission, il n'y a aucun point qui étudie la mobilité liée aux services de secours (Police - Pompiers - ambulances etc.).

## <u>Les lieux d'enseignement</u> :

Une option louable au niveau de l'étude réside dans un accès "apaisé" au réseau scolaire. Quelle que soit la finalité des modifications de déplacements, il sera impératif de tenir compte des nombreux éléments actifs et passifs.

Si l'option prise est de permettre aux élèves d'arriver au niveau de l'entrée de leurs écoles au moyen d'une zone apaisée ou scolaire (marche à pied, vélos, transports en commun, ...), il semble évident de devoir inclure un élément fondamental qu'est le décret inscription.

En effet le choix scolaire et les très nombreuses implications de déplacements sont étroitement liés aux possibilités qu'offre ce décret d'inscriptions.

Dans l'étude, il ne semble pas y avoir un volet lié aux écoles de formations en alternance, écoles en soirées qui impliquent bon nombre d'étudiants qui par principale définition sont déjà des travailleurs actifs possédant soit un véhicule personnel ou de société et qui génère un trafic de transit conséquent.

## **Conclusion**:

Le présent document ne reprend que les lignes principales et non les études de cas distinctifs qui sont trop spécifiques pour apparaître au niveau de ce document. Les intéressés sont invités à produire personnellement un document y relatif.

Pour rappel, c'est le gouvernement bruxellois qui a obligé les communes à modifier leur P.C.M. Le bureau d'études Traject a été désigné par la commune pour effectuer le travail.

Les étapes suivantes : jusque fin juillet, les demandes sont reçues, puis le Bureau dépouille le tout. Il faudra intégrer les remarques dans le P.C.M., puis il passera au Collège, ensuite au Conseil communal. Aux collèges actuel et suivant, il appartiendra de mettre en œuvre ce nouveau plan communal. Rappel est fait que certaines voiries sont régionales (traversées piétonnes etc). On est parti pour des années. Pour le choix des mailles, c'est le bureau d'études qui a fait le plan global. Il fallait ensuite choisir 2 mailles.

#### 8. Divers

Le label Handicity 2024 a été demandé par le service des Personnes en Situation de Handicap. Une vérification sera faite dans le courant du mois de septembre et le label sera ensuite éventuellement octroyé.

# Réunion plénière du 13 septembre 2023

# 1. Groupe Handicap mental : Analyse des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles

Le groupe "Handicap mental" a examiné et synthétisé l'analyse des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles présentée devant la "Commission Communautaire Commune du Parlement francophone bruxellois.

La grande avancée de ce cadastre est qu'il a été réalisé par des chercheurs et non par des parents concernés ou des associations.

L'idéal serait d'avoir des nouvelles structures plutôt que d'adapter celles existantes, ce qui permettrait également de créer des nouvelles places, afin d'avoir un accompagnement qualitatif. Ce ne devrait pas être aux handicapés à s'adapter, mais aux structures à s'adapter à eux (exemple : Le Potelier des Pilifs : personnes vieillissant - locaux adaptés et non renvoi dans un autre établissement).

#### 2. Nouveau pont Carsoel - Etat de la question

Il y a un projet commun avec infrabel, la sncb et la stib, concernant le pont de Saint-Job qui menace de s'écrouler. Un parking vélos est prévu dans le nouveau plan et une piste cyclable sous le pont est également prévue. Le 1<sup>er</sup> projet a été amendé (diminution béton, accès PMR, ascenseur, etc.).

Le 5 septembre 2023, les travaux ont commencé. Un Comité de quartier s'est réuni, a envoyé un dossier, estime ne pas avoir été entendu et a envoyé un recours en suspension et en annulation au Conseil d'Etat contre le projet retenu.

## 3. Suivi des travaux du groupe inter-CCCPSH

La dernière réunion, le 16 mai 2023, était axée sur le patrimoine et l'accessibilité aux bâtiments publics. Il y a eu une explication de la régie des bâtiments. La Commission Royale des monuments était présente et a montré des plans de sites officiels publics rénovés (théâtre place des Martyrs). La Commission du patrimoine culturel était aussi présente. Il y a eu une présentation de la résolution par le Cawab (concerne les bâtiments ouverts au public).

Il faudra une mise en conformité et une accessibilité des bâtiments publics ou d'utilité publique pour 2033. Il a été conseillé de les contacter dès l'élaboration d'un projet, afin d'éviter un refus pur et simple lorsque la demande est envoyée.

## 4. Samedifference CCU - 18/11/2023

Un soutien financier reçu d'Equal brussels a été obtenu par la commune. Le projet, organisé par la commune d'Uccle, proposera aux autres communes bruxelloises de se joindre à nous. Il faut se renouveler par rapport aux 2 éditions précédentes. On ciblera dès lors sur 2 thèmes différents : trisomie 21 et autisme.

Principe de workshops : style de conférence en interaction avec l'assemblée. On sensibilisera aux différents types d'handicaps via des stands. Food truck près du CCU et Colonie musicale (IRSA).

#### 5. Divers

- Colloque le 28 novembre 2023 au CCCPSH de Bruxelles : "les enjeux de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap". L'invitation sera envoyée aux membres du CCCPSH.
- Jorge Casares Vazquez est déjà venu lors des deux dernières réunions. Il doit maintenant motiver sa candidature puis CCCPSH. Ensuite, celle-ci sera proposée au collège. Il signale que la Commission européenne a présenté la carte européenne d'handicap, pour plus de liberté dans tous les pays européens.

# Réunion plénière du 16 octobre 2023

## 1. Samedifférence CCU - 18/11/2023 Programme proposé

- Forum des associations
- Visite des stands et participation aux mises en situation

- Introduction musicale avec la "Colonie musicale" (IRSA)
- Projection du film "Handicap Toi-Même" (Nos Pilifs)
- Drink de bienvenue pour remercier tous les participants à Samedifference Workshop 1
  - Court métrage introductif : "Design-ability"
  - Conférence/débat "En route pour briser les clichés sur la Trisomie 21" par L.
    Gourgues (Happycurien) et R. Tricoli (No Limit 4 Us) Workshop 2
  - Court métrage introductif: "Duke" (EOP)
  - Conférence/débat "Autisme : lorsque la formation abat les barrières de l'incompréhension" - C. Agoni (Gamp)
- Projection du long métrage "Hors Normes", avec Vincent Kassel et Reda Kateb



#### 2. Divers

- Exposition au Mont des Arts sur le monde flou : campagne de sensibilisation à la malvoyance.
- Nomination des 2 personnes Jorge Casares Vazquez + Arnaud Bergeot de l'asbl "Montagne de Saint-Job" au Conseil communal de ce jeudi

# Réunion plénière du 13 décembre 2023

1. Samedifference du 18 novembre 2023 - Débriefing

L'impression générale de la journée a été très positive. Grâce à l'implication de chacun, cet événement a été festif. Bonne participation communale des échevins et conseillers communaux. Certaines personnes non Uccloises ont également envoyé des mails de remerciement. Il y a également eu une grande collaboration entre les différentes asbl. Le nombreux public était très positif et l'organisation était parfaite. Les visiteurs ont eu un choix d'activités différentes. Le film "Hors Normes" a ramené 120 personnes.

Points positifs relevés par les membres du CCCPSH : convivialité, partage, sympathie, volonté de travailler en commun et d'être complémentaire, double page publicitaire dans le Wolvendael, activités différentes permettant un public varié, panel très varié à garder, opportunité de se présenter, plaisir de se rencontrer, bonne organisation au CCU,

A réfléchir : possibilité d'autres opportunités de rencontres hors Samedifference avec les associations lors d'autres événements communaux (Uckel'Air, foire de Saint-Job, etc.) ! mauvaise acoustique dans le grand foyer, bar et vestiaire pas adaptés au handicap (trop haut).

#### 2. Accès des guichets de la population aux malvoyants - Mise au point

Il y a eu un souci avec une personne non voyante qui s'est rendue au guichet population. Elle a pris un numéro et a attendu longtemps. Quand elle s'est rendue au guichet, on lui a dit que son numéro était déjà passé. La personne a fait remarquer que le "ding dong" signalant le changement de numéro n'est pas suffisamment audible. Le son a été augmenté. Pour rappel, si la personne s'annonce à l'accueil, un préposé l'aide à prendre un ticket et le conduit ensuite dans la salle d'attente.

## 3. Parc Raspail - Enquête publique

Il se situe au coin de la rue Victor Gambier (à hauteur du n° 41) et de l'avenue princesse Paola. Les circuits, difficilement accessibles, seront refaits via un plan incliné. Chacun des niveaux sera accessible aux P.M.R., mais uniquement par l'extérieur parking à l'arrière. L'accessibilité des pmr au parc via l'extérieur a été inscrite dans le permis d'urbanisme, ce qui implique donc que les pmr ont été prévus dans la rénovation du parc. Proposition est faite de vérifier l'accès à ce parc dès que les travaux seront terminés.

## 4. Chaussée de Neerstalle - Enquête publique

Il s'agit d'un nouveau projet via Bruxelles Mobilité. Ils voudraient mettre à sens unique la partie entre la chaussée de Ruisbroek et le rond-point qui se trouve au bout de la rue de Stalle prolongée. Le trafic venant de la rue de Stalle devra tourner vers la chaussée de Ruisbroek, et le trafic de la chaussée de Ruisbroek sera renvoyé par Forest. Ceci permettra à la stib de faire circuler les trams en priorité grâce à ½ site propre pour les trams. Les normes de la stib pour les pmr seront mis en œuvre.

Circulation des voitures sera adaptée mais ce n'est pas de notre compétence. Ces travaux sont prévus pour 2025 - 2026.

#### 5. Divers

- Scan car : en cas de changement du véhicule, possibilité d'encoder la plaque du véhicule au niveau de l'horodateur. L'encodage est également régulièrement possible sur son smartphone pour modifier la base de données de façon immédiate. Quand on change de véhicule, il faut bien entendu changer la plaque dans le programme. Ce devrait être probablement uniformisé à l'avenir pour l'ensemble de la Belgique. Ne pas oublier de s'inscrire préalablement sur le site de Bruxelles mobilité (actif depuis juillet), afin d'être repris dans la liste.
- B DC a contacté Mélina pour savoir où en était l'arrivée du nouveau responsable handicap chez BPL. Il n'y a encore personne actuellement. Comme cela fait un moment que nous n'avons plus eu de rencontres inter-CCPSH, à ma demande, elle va programmer une réunion en mars 2024.
- Un mail reçu concernant l'accessibilité du magazine Wolvendael : mail refait à Gauthier du CCU. Il a réagi disant que le souci est la plateforme d'accès entre le site et le magazine et qu'il y a en effet des changements à faire.
- Le magazine Wolvendael a cependant été rajouté en format pdf. A tester. Ils souhaitent que la commune paie les modifications. Un mail a été envoyé par Mme Ledan signalant qu'elle n'est pas au courant qu'une telle demande aurait été faite à la commune. Elle propose de se renseigner et reviendra ensuite vers M. Storme. Il s'agit également de la même plateforme pour le parascolaire à Uccle. Le futur site des bibliothèques devra prendre en compte l'accessibilité.
- Barrière de Saint-Gilles : il est prévu de retirer les feux rouges. Ce système est dangereux car il devient de plus en plus difficile d'entendre les voitures. Lors d'un feu rouge, les non-voyants se fiaient aux voitures qui étaient à l'arrêt et qui donnaient une information pertinente. Aujourd'hui, les moteurs se coupent automatiquement quand les voitures ne sont pas électriques. Il n'y a plus de repère sonore, ce qui est difficile pour les handicapés et les piétons en général.
- Accès au CAU via une ligne guide : l'adjudicataire a été désigné au collège. Les travaux suivront.
- Guide du site communal : il y a toujours 400 liens sur le site. Que dit Any surfer à ce sujet ? Pour rappel, Any surfer a remis son analyse et plusieurs modifications ont été réalisées. Certains problèmes techniques persistaient, mais c'est la firme désignée qui devait les adapter. Quid d'obtenir le rapport ?

\_\_\_\_\_